

COURRIEL

Repentigny, le 24 mai 2018

**Objet : Demande d'accès concernant le 1010, rue Fernand-Poitras à Terrebonne.
Lots 3 1488 94 et 3 136 189**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 9 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 25 mars 2015

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Repentigny, le 25 mars 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Lainco inc.
1010, rue Fernand-Poitras
Terrebonne (Québec) J6Y 1V1

N/Réf. : 7610-14-01-05287-10
401235965

**Objet : Exploitation d'une usine de fabrication de charpentes
métalliques**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 16 juin 2011, reçue le 20 septembre 2011, amendée le 19 mars 2014 et complétée le 24 mars 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication d'éléments de charpentes métalliques. La capacité maximale de production est de 4 000 tonnes métriques par année.

Le projet est réalisé sur le lot 3 136 186 du cadastre du Québec, dans la ville de Terrebonne, faisant partie de la municipalité régionale de comté Les Moulins.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou de demande d'autorisation pour un projet industriel, daté du 16 juin 2011 et signé par art 53-54 [redacted] chargé de projet, Lainco inc., concernant l'exploitation d'une usine de fabrication d'éléments de charpentes métalliques à Terrebonne, 11 pages, quatre annexes et cinq documents joints;

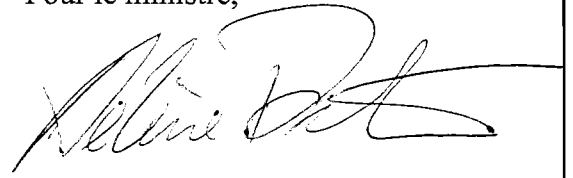
- Lettre datée du 16 février 2012 et signée par [art 53-54] ing., et [art 53-54] ing., [art 23-24] (Québec) inc., concernant des précisions additionnelles sur le projet, trois pages et sept annexes;
- Lettre datée du 26 septembre 2012 et signée par [art 53-54] ing., [art 23-24] (Québec) inc., concernant des informations supplémentaires sur le projet, deux pages et trois annexes;
- Rapport n° Y060425 (1) intitulé : « Rapport de modélisation des émissions atmosphériques préparé pour: Lainco inc. – Terrebonne, Québec » daté du 9 janvier 2013 et signé par [art 53-54] et [art 53-54] ing., [art 23-24] (Québec) inc., concernant des renseignements complémentaires sur le projet, 13 pages, 13 figures, sept tableaux et quatre annexes;
- Courriel transmis le 25 février 2013 par [art 53-54] ing., [art 23-24] (Québec) inc., concernant des précisions additionnelles sur le projet;
- Courriels transmis le 4 octobre 2013 et le 27 novembre 2013 par M^{me} [art 53-54] secrétaire comptable, Lainco inc., concernant des informations supplémentaires sur le projet;
- Courriel transmis le 19 mars 2014 par M^{me} Lola Clément, secrétaire comptable, Lainco inc., concernant l'amendement du projet en regard de la mise à jour des produits de peinture et solvants utilisés;
- Rapport n° Y060425 (2) intitulé : « Rapport de modélisation des émissions atmosphériques (Octobre 2014) », daté d'octobre 2014 et signé par MM. [art 53-54] [art 23-24] (Québec) inc., concernant des renseignements complémentaires sur le projet, dix pages, 20 figures, neuf tableaux et deux annexes;
- Lettre datée du 30 décembre 2014 et signée par [art 53-54] ing. jr, [art 23-24] inc., concernant des précisions additionnelles sur le projet, trois pages, quatre figures, trois tableaux et deux annexes;
- Courriel transmis le 12 mars 2015 par [art 53-54] secrétaire comptable, Lainco inc., concernant des informations supplémentaires sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/CV

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

